

ACTION URGENTE

UN IRANIEN DÉBOUTÉ DE SON APPEL

La Cour suprême d'Iran a rejeté l'appel interjeté par Jafar Kazemi contre sa condamnation à mort. Cette peine a été prononcée contre lui en raison de sa participation présumée à des manifestations antigouvernementales et de ses liens présumés avec une organisation interdite. Elle pourrait être appliquée d'un moment à l'autre. Six autres personnes accusées de liens avec la même organisation seraient également sous le coup d'une condamnation à mort.

Jafar Kazemi a été arrêté le 18 septembre 2009, puis interrogé et probablement torturé pendant plusieurs mois à la prison d'Evin, à Téhéran. Il a été accusé d'avoir participé aux manifestations qui ont suivi l'annonce du résultat controversé de l'élection présidentielle iranienne, en juin 2009, et d'être entré en contact avec l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP), un groupe d'opposition interdit. Cependant, aucun acte violent ne lui a été reproché. Il a été condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu », et il semblerait qu'il ait également été reconnu coupable de « propagande contre le régime ». Le 26 avril 2010, il a appris que sa condamnation à mort avait été confirmée par une cour d'appel. Un second recours semble avoir été rejeté fin juillet.

À la connaissance d'Amnesty International, six autres hommes ont été condamnés à mort en Iran en raison de liens présumés avec l'OIMP. **Mohammad Ali Haj Aghaei, Ali Saremi** (ou **Sarami**), **Abdolreza Ghanbari, Ahmad Daneshpour Moghaddam** et **Mohsen Daneshpour Moghaddam** auraient été reconnus coupables d'« inimitié à l'égard de Dieu », probablement dans la même affaire que Jafar Kazemi. D'après certaines informations reçues le 4 août, un autre homme **Javad Lari**, marchand dans le bazar de Téhéran, a été condamné à « mort sans possibilité de grâce » pour « inimitié à l'égard de Dieu ». Lui aussi est détenu à la prison d'Evin, où il aurait été torturé et forcé à « avouer ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais ou dans votre propre langue), en précisant « Jafar Kazemi, fils de Bahman » afin que les autorités puissent l'identifier plus facilement :

- exhortez les autorités iraniennes à ne pas exécuter Jafar Kazemi, Javad Lari, Mohammad Ali Haj Aghaei, Ali Saremi (ou Sarami), Abdolreza Ghanbari, Ahmad Daneshpour Moghaddam et Mohsen Daneshpour Moghaddam ;
- rappelez-leur que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, dispose qu'une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les « crimes les plus graves », que le Comité des droits de l'homme a définis comme devant être des « crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves » ;
- dites qu'Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité des procès, mais qu'elle est fermement opposée à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2010 À :

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadegh Larijani
Office of the Head of the Judiciary
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran, 1316814737
République islamique d'Iran

Courriel : via son site Internet :

<http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.asp>

x (1^{er} champ comportant une étoile : prénom ; 2^e champ : nom de famille ; 3^e champ : adresse électronique)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Guide suprême de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust Street, Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

ou via son site Internet :

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter> (en anglais)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Excellence,

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains :

Mohammad Javad Larijani
Howzeh Riassat-e Ghoveh Ghazaiyeh
Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri

Tehran 1316814737

République islamique d'Iran

Fax : +98 21 3390 4986

Courriel : bia.judi@yahoo.com (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Mohammad Javad Larijani* »)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 102/10 (MDE 13/047/2010). Pour de plus amples informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/047/2010/fr> et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/056/2010/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN IRANIEN DÉBOUTÉ DE SON APPEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Jafar Kazemi aurait été interrogé pendant des mois par les forces de sécurité et aurait subi des pressions l'incitant à faire des « aveux » télévisés, ce qu'il a refusé. Jafar Kazemi avait déjà été incarcéré en raison de son appartenance présumée à l'OIMP dans les années 1980 ou 1990. L'un de ses fils fait partie de l'OIMP et vit dans le camp d'Ashraf, en Irak, où sont installés de nombreux membres de cette organisation. Le 1^{er} août, sa femme Roudabeh s'est rendue auprès des autorités judiciaires pour remettre une lettre. Celles-ci ont refusé de prendre ce courrier et l'ont informée que la peine de mort serait appliquée.

Le 15 mai, le procureur de Téhéran a annoncé que les condamnations à mort de Jafar Kazemi, Mohammad Ali Haj Aghaei, Mohammad Ali Saremi (ou Sarami), Abdolreza Ghanbari (ou Qanbari) ainsi que d'Ahmad et Mohsen Daneshpour Moghaddam, un père et son fils, avaient été confirmées en appel après que ces personnes avaient été déclarées coupables d'« inimitié à l'égard de Dieu » en raison de leurs liens présumés avec l'OIMP. Dans certains cas, ces liens se résument à des contacts avec des proches qui sont en relation avec l'OIMP.

Deux femmes, Motahareh (Simin) Bahrami et Rayhaneh Haj Ebrahim, et un homme, Hadi Ghaemi, ont vu la peine capitale prononcée contre eux commuée en peine d'emprisonnement. Mohammad Amin Valian a été acquitté en appel de l'accusation d'« inimitié à l'égard de Dieu » et sa peine a été commuée en peine d'emprisonnement, assortie d'une amende.

Abdolreza Ghanbari, un enseignant de 42 ans, a été arrêté à la suite des manifestations qui ont eu lieu fin décembre 2009, à l'occasion des commémorations religieuses de l'Achoura, auxquelles il était accusé d'avoir participé. Détenu dans la section 2A de la prison d'Evin, qui est sous le contrôle des *pasdaran* (gardiens de la révolution), il a été jugé le 30 janvier 2010 et a fait des « aveux » qui ont probablement été obtenus par la contrainte.

Ali Saremi (ou Sarami), 62 ans, a un fils membre de l'OIMP qui vit dans le camp d'Ashraf, en Irak, et à qui il a rendu visite. Il a passé 23 ans derrière les barreaux en raison de ses activités politiques, avant et après la révolution islamique de 1979 (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/007/2010/fr>).

Action complémentaire sur l'AU 102/10, MDE 13/081/2010, 5 août 2010

